

## « Henri Tandonnet - Intervention au Sénat sur le projet de loi de la délimitation des régions »

29/10/2014

### **Henri Tandonnet, Sénateur de Lot-et-Garonne, vice-président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la délimitation des régions est intervenu en séance**

Henri Tandonnet, Sénateur de Lot-et-Garonne, vice-président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral est intervenu sur ce texte actuellement discuté en séance au Sénat.

Chef de file du groupe UDI-UC sur ce texte, le Sénateur a rappelé au Gouvernement la réalité à laquelle se confrontait le Parlement : une réforme territoriale menée à l'envers. La méthode est totalement inadaptée.

*« Nous sommes pris dans un piège procédural dont nous devons pourtant sortir par le haut »* a-t-il déclaré.

Les sénateurs discutent aujourd'hui de la taille des régions et de la date des élections départementales et régionales, ce n'est pourtant pas le fond du problème. La vraie question réside dans la répartition des compétences qui est jusqu'ici passée sous silence.

Cela revient, estime le Sénateur à *« tailler une veste et un pantalon pour quelqu'un dont on ne connaît absolument pas les mensurations »*.

Henri Tandonnet a également insisté sur la nécessité pour le Sénat, Chambre des Territoires, de faire entendre sa voix en retravaillant le texte et proposant une nouvelle carte.

A ce titre, il a défendu un redécoupage des régions reposant sur la notion de « bassin de vie » et a proposé la création d'une grande région sud-ouest composée de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

*« Cette volonté est fondée sur une logique culturelle d'une part, mais aussi économique et sociale d'autre part, autour de l'aérospatiale ou encore de l'agroalimentaire qui s'illustre notamment par le succès de la marque dite « grand sud-ouest » développée par Toulouse et Bordeaux. »* a déclaré le sénateur en séance.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)